



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

7 février 2017– 20h00

L'an deux mille dix-sept, le 7 février à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint Georges de Commiers, dûment convoqué le 31 janvier 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Norbert GRIMOUD, Maire.

**PRESENTS** : : N. GRIMOUD / C. ACQUADRO / P. AGAMENNONE / F. BELLEC / M. BONO / F. BUCHS / A. DURANT / Ch. FROMENT / T. GARCIA (délibération n°2) / J. JOLY / JP. MIQUET / J. PAULIN / JL. STEFEN / M. TROTTA

**ABSENTS/EXCUSES** : Ch. CHAVATTE / T. GARCIA (délibération n°1) / M. DESCHAMPS / JP. LOPEZ

**POUVOIRS** : Néant

**Secrétaire** : J. JOLY

M. le Maire constatant que le quorum de 9 conseillers présents est atteint, déclare la séance valide et ouverte.

M. Jérôme Joly est nommé secrétaire de séance.

### Délibérations du Conseil Municipal

#### DELIBERATION N°1

#### OBJET : PÔLE MEDICAL – DEPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Afin de lutter contre le risque de désertification médicale sur le territoire communal, la commune se propose de porter la réalisation d'un pôle médical. Il s'agit d'un bâtiment neuf, situé rue de la Mairie (au droit de la rue des Côtes de Glaises), sur un terrain du domaine privé de la commune. Ce bâtiment, conçu en partenariat avec des professionnels de santé désireux de s'y installer, a vocation à accueillir ces dits professionnels, ainsi que d'autres à court terme. Par ailleurs, le bâtiment comprendra deux logements.

Le bâtiment est un petit collectif en R+2 (rez-de-chaussée plus deux étages). Le rez-de-chaussée et le premier étage accueilleront les locaux des professionnels de santé. Le dernier étage sera composé des deux logements type T3.

Le projet comporte également la réalisation de places de stationnements nouvelles et de deux garages couverts. Afin de satisfaire le règlement d'urbanisme en vigueur, un complément de places sera pris sur le parking public existant en face du projet, après convention avec Grenoble Alpes Métropole qui en a la gestion.

Le coût estimatif global du projet, tel que chiffré par l'architecte choisi par la commune, se monte à 1 131 000 euros hors taxes. Ce coût inclut les honoraires divers de bureaux d'étude, de géomètres et d'architecte, la valeur du foncier (amené par la commune), le coût de la construction proprement dite et les taxes et redevances liées à la construction. L'opération est financée par la vente des surfaces construites. Les dépenses et recettes de l'opération seront comptabilisées et repérées sur le budget principal de la commune, en hors taxe, puisque s'agissant d'une opération à caractère commercial.

M. le Maire présente en séance le détail du projet (plans, surfaces construites, emplacements des cheminements et stationnements...)

**Vu** le projet de pôle médical présenté en séance,

**Considérant** que ce projet présente pour la commune, située en zone rurale à 20 km de Grenoble, un intérêt général et local, lequel s'inscrit dans les objectifs du plan régional de santé,

**Entendu** l'exposé du Maire,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de construction du pôle médical tel que présenté,
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer le permis de construire dudit projet au nom de la commune,
- **Dit** que les dépenses et recettes de l'opération seront comptabilisées et repérées sur le budget principal de la commune, en hors taxe.

---

## **DELIBERATION N°2**

### **OBJET : EXTENSION DE LA MATERNELLE – DECLARATION PREALABLE A LA REALISATION D'UN PARKING PROVISOIRE**

Depuis plusieurs années, la commune a mis en place des politiques publiques permettant l'installation de nouveaux ménages sur la commune. Aujourd'hui elle se retrouve face au besoin de nouveaux équipements publics liés à cette augmentation de la population, c'est pourquoi l'extension de l'école maternelle a été décidée, les travaux devant commencer au premier trimestre de cette année.

Pendant les travaux, le parking actuel de la maternelle sera inutilisable. Il convient donc de proposer une alternative de stationnement aux parents et usagers de l'école. Par ailleurs, considérant que le nombre d'élèves du groupe scolaire a augmenté et que ce site ne bénéficie de toute façon pas de stationnements suffisants pour accueillir cet accroissement de la population, il apparaît nécessaire de proposer des stationnements supplémentaires à proximité de l'école afin d'améliorer les conditions de desserte du groupe scolaire de Saint Pierre.

Le projet propose l'implantation d'une aire de stationnements de 39 places sur la parcelle B321 sur une surface de 1270m<sup>2</sup>. Ce projet d'infrastructure d'intérêt général limite au mieux son impact sur le milieu agricole voisin par des pentes gérées en talus végétalisés, des surfaces de circulation et de stationnements perméables ou encore la plantation d'arbres.

**Entendu** l'exposé,

**Vu** le projet d'aire de stationnements présenté en séance, ainsi que les cheminements piétons d'accès au bâtiment,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le projet tel que présenté
- **Autorise** M. le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux afférente

---

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30*

Le Maire



**Norbert GRIMOUD**